

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **22 FEVRIER 2018 à 18 h**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

Présents : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, LEGAY Henri, Adjoints, MM, ANSEL Christine (arrivée à 18h30), CAPELLE Fabienne, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine, LOZINGUEZ Angélique, REMOND Jean.

Absent excusé : HENDRICK Olivier, CHEVROT Bruno

Absents : DEVIGNE Gérard, SOUDANS Martine.

Procurations : HENDRICK Olivier à BOIN Eveline / CHEVROT Bruno à LOZINGUEZ Angélique.

Convocation : du 14 février 2018.

Secrétaire : REMOND Jean.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant : « **Motion de soutien à l'Ordre des avocats du barreau de Saint-Omer** ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Exercice et de l'Engagement Professionnel).

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel doit être mis en place pour l'ensemble des agents. Il est composé de deux parties:

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
Son versement se réalise mensuellement. Elle remplace l'ensemble des primes existantes actuellement.
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions. La détermination du montant de ce complément indemnitaire comprise entre 0 et 100 % d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme WILQUIN Clémentine qui expose les modalités d'attribution à l'échelle nationale. Elle précise que chaque attribution sera individuelle par arrêté du Maire

Monsieur le Maire propose de fixer les montants maximum à 50 % des indices réglementaires. Il précise que cette proposition est passée devant le Comité Technique paritaire le 08/12/2017.

CATEGORIE B

		IFSE		CIA	
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)				
GRUPE 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou plusieurs services	8 740.00 €	17 480.00 €	1 190.00 €	2 380.00 €
GRUPE 2	Fonction d'expertise, de coordination ou de pilotage	8 007.50 €	16 015.00 €	1 092.50 €	2 185.00 €
GRUPE 3	Assistance de direction, Encadrement de proximité	7 325.00 €	14 650.00 €	997.50 €	1 995.00 €

CATEGORIE C

		IFSE		CIA	
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)				
GRUPE 1	Secrétariat de Mairie, Gestionnaire comptable, Chargé de marchés publics, Assistance de direction, Qualifications	5 670.00 €	11 340.00 €	630.00 €	1 260.00 €
GRUPE 2	Agent d'exécution, Agent d'accueil	5 400.00 €	10 800.00 €	600.00 €	1 200.00 €

		IFSE		CIA	
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)				
GRUPE 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières	5 670.00 €	11 340.00 €	630.00 €	1 260.00 €
GRUPE 2	Agent d'exécution	5 400.00 €	10 800.00 €	600.00 €	1 200.00 €

		IFSE		CIA	
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTION PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS	MONTANTS ANNUELS MAXIMA COMMUNAUX	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES ANNUELS
GROUPES DE FONCTION	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)				
GRUPE 1	Conduite d'engins, sujétions, qualifications	5 670.00 €	11 340.00 €	630.00 €	1 260.00 €
GRUPE 2	Agent d'exécution	5 400.00 €	10 800.00 €	600.00 €	1 200.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement à la mise en place du RIFSEEP tel qu'il a été présenté à compter du 01/03/2018.

Demande d'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF.

Le 12/12/2017, le SIDEALF a délibéré positivement pour l'adhésion du SIVU de la Morinie (communes de Cléty, Dohem, Ouve-Wirquin, Pihem et Wismes) pour la compétence assainissement non collectif (déjà adhérent pour la compétence eau). Il convient aux communes membres de délibérer.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF.

Encasement d'un chèque suite à un « dépôt sauvage ».

Monsieur le Maire rappelle les faits : un dépôt sauvage d'immondices a été constaté en juillet 2017 au bord du chemin communal « La Tortute ». Une plainte a alors été déposée au nom de la commune.

Les auteurs du dépôt ont pu être identifiés grâce au contenu des sacs poubelles abandonnés. Ils ont été verbalisés et contraints au remboursement à la commune des frais de nettoyage occasionnés, c'est-à-dire au 104.29 euros. (Les intéressés ont déposé deux chèques : l'un de 52.14 euros, l'autre de 52.15 euros).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'encaissement des chèques objets de la verbalisation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une plainte a de nouveau été déposée ces derniers jours pour le même constat dans le chemin des près. La procédure est en cours.

[Christine ANSEL rejoint l'assemblée à 18h30.]

Formation d'un agent.

Monsieur le Maire informe qu'un agent communal a émis le souhait de pouvoir exercer dans le cadre de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) organisé chaque mois de juillet par la commune.

Il propose à l'assemblée de financer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) qui pourra ensuite exercer la fonction d'animateur qualifié.

Le coût de la formation s'élève à 412.00 euros TTC. Elle se tiendrait sur 7 jours en mars 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation de cette formation et autorise Mr le Maire à réaliser toute démarche s'y rapportant

Monsieur le Maire informe que l'ALSH 2018 se déroulera bien exceptionnellement au sein de l'école d'Elnes qui pourra accueillir 110 enfants.

Il se déroulera du lundi 09 juillet au vendredi 27 juillet soit : 3 semaines de 5 jours. Son organisation sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

Bilan de la consultation des familles - Horaires de l'Ecole des Orchidées à compter de la rentrée 2018.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes le retour à un enseignement scolaire sur 4 jours.

Monsieur le Maire rappelle que le PEDT (Projet Educatif Territorial) signé avec la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) prend fin en octobre 2018, et que la convention signée avec le Rectorat et la Préfète prend fin en novembre 2018.

Il convient donc d'étudier le rythme scolaire pour la rentrée 2018 et la reconduction des TAP. Pour ce faire, il informe qu'une consultation des familles a été réalisée.

Ainsi, 83 % des familles souhaitent un retour à la semaine des 4 jours et 86 % le souhaitent avec une pause méridienne de 1h30. *L'ensemble des résultats est présenté à l'assemblée.*

Monsieur le Maire informe que le conseil de classe extraordinaire qui s'est tenu le 19/02/2018, a pris connaissance de ces résultats et s'est prononcé favorablement au retour des 4 jours.

Le conseil municipal a 10 voix pour et 2 abstentions, décide la mise en place du rythme scolaire et des services communaux au sein de l'Ecole des Orchidées comme suit

- Site rue de la Halte:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- Site rue de l'Eglise (jusqu'à l'intégration de la classe au sein du site rue de la Halte à la rentrée de janvier 2019)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20

Le service de cantine fonctionnera les jours de classe pendant la pause méridienne

Le service de garderie fonctionnera les jours de classe de 7h30 jusqu'au début des cours le matin et de la fin des cours jusque 18h00 le soir.

Présentation avancement chantier Ecole.

Monsieur le Maire présente l'état de l'avancement des travaux en cours au niveau du site rue de la Halte de l'Ecole des Orchidées. Il expose à l'assemblée les prochaines phases de travaux.

Bilan des décisions 2017 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération 2014/024 en date du 25/04/2014.

Il précise que les encaissements de chèques suite à sinistre ont déjà été abordés lors de précédents conseil municipaux et présente l'ensemble des contrats de location salle, concessions funéraires et permissions de voirie signés en 2017.

Le conseil municipal prend connaissance et approuve les décisions du Maire.

Demande d'aide à la voirie communale (FARDA).

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- Réalisation du trottoir rue du moulin suite à l'extension de la voirie
- Réalisation de l'extension de voirie et des trottoirs cité Marius Ghier suite à la construction de 3 nouvelles habitations.

Il présente le devis proposé pour des travaux de réfection de trottoirs d'un montant de 40.000,00 Euros HT et la possibilité d'obtention de subvention.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du département au titre de l'aide à la voirie communale et de financer les travaux.

Plan de financement, en HT :

Dépenses		Recettes	
Devis des travaux	40.000,00 €	FARDA – Aide à la voirie communale	15.000,00 €
		Fonds propres	25.000,00 €
Total HT	40.000,00 €	Total HT	40.000,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du département et à signer tout document s'y rapportant.

Marché Cantine scolaire 2018-2019 et Centre de loisirs 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de prestations de service de fourniture des repas de cantine scolaire et d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) arrive à échéance fin juillet 2018.

En conséquence, il faut relancer le marché pour la cantine scolaire 2018-2019 et l'ALSH de juillet 2019.

Il précise que le montant total HT pour l'année écoulée est désormais supérieur à 25 000 €. La consultation sur devis n'est plus possible.

Monsieur le Maire donne la parole à Clémentine WILQUIN qui présente le cahier des charges.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le lancement du marché susmentionné en procédure adaptée et autorise Monsieur le maire à réaliser toutes démarches s'y rapportant et à signer tout document.

Motion de soutien à l'ordre des avocats au barreau de Saint-Omer.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 16/02/2018. Il propose de réaliser une motion afin de soutenir le maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer.

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite la réalisation de cette motion et affirme son souhait de maintien du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer dans toutes ces compétences.

Questions diverses.

Monsieur le maire rappelle l'organisation de la ducasse communale du 13 mai 2018 et de la mise en place depuis plusieurs années d'une alternance entre groupe musical et orchestre Lyre et Harmonie une année sur deux.

L'année dernière la commune a accueilli Cloclo&Co. Cette année elle accueillera donc Lyre et Harmonie pour un coût de 450 € TTC.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture de la boulangerie « Les délices de Julien » prévue le 15 mars 2018. Il informa l'assemblée de la subvention allouée par la CCPL pour son implantation d'un montant de 3 000 €. Il invite le Conseil municipal à s'interroger sur une éventuelle aide de la commune et qui sera discutée lors d'un prochain conseil municipal.

Philippe DUMONT informe de dépôts abusifs dans le fossé qui longe la Départementale.

Christine ANSEL précise que sa rue est en très mauvais état. Elle communique des photos justifiant ces propos.

La séance est close à 19h45.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 26 février 2018
Le Maire,
DELANNOY Julien



